**Note à l’intention de l’employeur :**

Nous vous invitons à vous servir du modèle de lettre qui suit pour informer vos employés de votre intention de leur permettre de cotiser à un REER au Fonds de solidarité FTQ par retenue sur le salaire au lieu d’un régime volontaire d’épargne-retraite.

L’envoi de la communication à vos employés doit respecter les échéances prévues dans la *Loi sur les régimes volontaires d’épargne-retraite (RVER)*. Vous êtes tenu d’informer vos employés selon le calendrier suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre d’employés** | **Date d’échéance** |
| 20 employés et plus | Le 31 décembre 2016 |
| 10 à 19 employés | Le 31 décembre 2017 |
| 5 à 9 employés | À la date déterminée par le gouvernement (cette date ne peut être antérieure au 1er janvier 2018) |
| Moins de 5 employés | Sur une base volontaire |

Cette lettre doit être présentée à vos employés âgés d’au moins 18 ans et ayant au minimum 1 an de service continu au sens de la *Loi sur les normes du travail*. La lettre doit être imprimée sur du papier à en-tête de votre organisation

Vous pourrez distribuer la lettre lors des réunions de votre personnel, la transmettre par courriel ou la joindre à d’autres communications destinées à vos employés. Vous trouverez également au fondsftq.com/rver une foire aux questions (FAQ) que vous pourrez imprimer et distribuer à vos employés.

Vous devez tenir un registre de cette correspondance, de la date de distribution et des destinataires. Vous devez également garder dans vos dossiers le refus écrit des employés qui refusent de cotiser à un REER au Fonds de solidarité FTQ par retenue sur le salaire.

**Vous désirez qu’un représentant du Fonds vienne expliquer à vos employés les avantages à cotiser à un REER au Fonds de solidarité FTQ? Communiquez avec nous au 1 888-385-3723.**

Le (date)

**La retenue sur le salaire du Fonds de solidarité FTQ : notre choix!**

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous informer que dans le cadre de la nouvelle *Loi sur les régimes volontaires d’épargne-retraite (RVER)*, notre entreprise a choisi d’offrir à tous ses employés la possibilité de cotiser à un REER au Fonds de solidarité FTQ par retenue sur le salaire.

**Les avantages d’un REER au Fonds**

En cotisant à un REER au Fonds de solidarité FTQ, vous bénéficiez d’économies d’impôt supplémentaires. Pourquoi? Parce que le Fonds a une mission unique : créer, maintenir et sauvegarder des emplois au Québec.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Contribution par période  de paie (26) | Économies d'impôt (approx.) | | | Paie nette réduite approx. de | Total déboursé par année | Total  investi par année |
| Crédits[[1]](#footnote-1) | REER2 | Total |
| 30% | 37,1% | 67,1% |
| 20,00 | 6,00 | 7,42 | 13,42 | 6,58 | 171 | 520 |
| 40,00 | 12,00 | 14,84 | 26,84 | 13,16 | 342 | 1 040 |
| 100,00 | 30,00 | 37,10 | 67,10 | 32,90 | 855 | 2 600 |
| 192,31 | 57,69 | 71,35 | 129,04 | 63,27 | 1 645 | 5 000 |

Exemple pour l’année d’imposition 2016, pour une personne recevant 26 paies par année et dont le revenu annuel se situe entre 45 283 $ et 84 780 $ à un taux d’imposition de 37,1 %.

**Vous choisissez le montant de votre cotisation**

* Vous fixez vous-même le montant des retenues. Vous ne devez toutefois pas dépasser votre plafond de cotisation à un REER.
* Vous pouvez modifier ou cesser les retenues en tout temps.
* **(TEXTE FACULTATIF SI L’EMPLOYEUR COTISE AU NOM DE L’EMPLOYÉ) : L’entreprise versera (montant en $) dans votre REER : vous bénéficierez ainsi des économies d’impôt sur ce montant.**

**Adhésion facile**

Tous les employés âgés de plus de 18 ans peuvent adhérer au Fonds. Vous pouvez le faire en ligne en vous rendant au [fondsftq.com](http://www.fondsftq.com) ou en communiquant avec le Service aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ au 1 800 567-3663 pour obtenir un formulaire d’adhésion. Notez qu'il y a des frais d'adhésion de 25 $ à l'ouverture de votre compte, mais aucuns frais d'administration par la suite.

J’espère que vous partagerez notre enthousiasme à l’égard de cette offre. Pour toutes questions en lien avec cette lettre, n’hésitez pas à communiquer avec (nom de la personne responsable).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Signature de l’employeur

Je, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, soussigné(e) désire cotiser par retenue sur le salaire à un régime d’épargne-retraite au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.).

OU

Je, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, soussigné(e) refuse de cotiser par retenue sur le salaire à un régime d’épargne-retraite au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

Employé(e) Employeur

1. Les crédits d'impôt accordés au Fonds pour l'année d'imposition 2016 sont de 15 % au fédéral et de 15 % au Québec, sous réserve d’un montant investi maximal de 5 000 $ par année.

   2 Les tranches de revenu imposable ainsi que les taux marginaux d'imposition utilisés sont établis selon les règles fiscales en vigueur au 1er janvier 2016. [↑](#footnote-ref-1)